

**Compte rendu de la réunion
du conseil municipal
du 11 juin 2018
à la mairie à 20h25**

Sous la présidence de Madame Claudine HERRMANN, Maire - 17/19 personnes étaient présentes

Mesdames et Messieurs :

	Présent	Absent	Absent excusé
Claudine HERRMANN	X		
Martial ISSENHUTH	X		
Francis PFLEGER	X		
Lucienne RIEHL	X		
Marie Noelle ANGSTHELM	X		
Céline CONTAL	X		
Lucienne EICHELDINGER	X		
Didier ELTGEN	X		
Didier FENDER	X		
Adam FFOULKES ROBERTS	X		
Christelle HOSTI			X
Céline KLOTZ	X		
Véronique LABOURDETTE	X		
Sandrine LINGELSER	X		
Philippe LOSSER	X		
Jean Marie ROHMER	X		
Florence SCHNEE	X		
Jean Luc WEBER	X		
Sylvain WEIL			X

Secrétaire : Chantal SOLA

Madame le Maire ouvre la séance à 20h25 et salue tous les membres présents.

Elle signale l'absence de :

- Monsieur Sylvain Weil
- Madame Christelle Hosti qui a donné une délégation de pouvoir à Madame Lucienne Riehl

Point n°1 de l'ordre du jour : Approbation des derniers comptes rendus

Aucune observation n'ayant été soulevée, les comptes rendus de la séance du 16 avril et 3 mai 2018 ont été approuvés.

Point n°2 de l'ordre du jour : Affaires d'urbanisme

Monsieur Martial ISSENHUTH, Adjoint au Maire, présente les dossiers d'urbanisme au Conseil municipal.

Permis de construire

PC 067 336 18 R0003

M DOISE Marc
93A rue Verte - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 93A rue Verte - 67150 NORDHOUSE
Section H – Parcelle n°812 – 422 m²
Création d'une pergola sur une terrasse existante.

PC 067 336 18 R0004

M MIESZKOWSKI Vincent
75 A rue du Général Leclerc - 67115 PLOBSHEIM
Terrain : rue du Château
Section 1 parcelles 249 et 459 – 1804m²
Construction d'une maison individuelle de type R+1 avec sous-sol et vide sanitaire sous le garage.

Déclarations Préalables

DP06733618R0020

Mme KUNZ Laurence
23, rue du Chat - 67150 ERSTEIN
Terrain : Lieudit Zwischen Strasse und Bahn
Section 2 – Parcelle n°845 – 830 m²
Edifier une clôture en grillage d'une hauteur de 2 mètres pour clôturer le verger

DP06733618R0021

M LOSSER Philippe
4, impasse des Charmes - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 4, impasse des Charmes
Section G – parcelle n° 582– 572 m²
Ravalement de la façade : façade gris ral 7032 - soubassement gris ral 7023 - entrée rouge ral 3004

DP06733618R0022

M KIEFFER Germain
14, rue du Stade - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 14, rue du Stade
Section G – parcelle n° 577– 597 m²
Construction d'un local de stockage sur limite et d'un mur de clôture

DP06733618R0023

M. et Mme. WEISSKOPF Arsène et Christine
35, rue du Moulin - 67150 NORHDOUSE
Terrain : 35, rue du Moulin
Section D – parcelle n°759 – 648 m²
Installation de panneaux photo générateurs en sur imposition toiture d'une superficie de 34 m² soit 6Kwc

DP06733618R0024

M. SPRAUEL Eric
142 impasse de l'III - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 142 impasse de l'III
Section H – parcelle n° 657 – 758m²
Construction d'un chalet en bois de 6 m x 3,3, m - toiture : tuiles rouge

Refusée

DP06733618R0025

M. MUSIN Andrej
1, rue des Orchidées - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 1, rue des Orchidées
Section D – parcelle n°990 – 547 m²
Construction d'un abri de jardin de 10 m²

DP06733618R0026

M. HATTERER Guy-Louis
1, impasse des Cerisiers - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 1, impasse des Cerisiers
Section G – parcelle n°442 – 970 m²
Installation de 2 fenêtres de toit

DP06733618R0027

M. SCHNEE Sylvain
16, rue des Vergers - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 16, rue des Vergers
Section G- parcelles n°431 et 432 – 1156 m²
Mise en place d'une piscine d'une surface de 32 m²

DP06733618R0028

Mme STOEFFLER Martine
18, rue des Vergers - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 18, rue des Vergers
Section G – parcelle n°430 - 618 m²
Clôture sur une longueur de 14 m - pose de claustra d'une hauteur de 1m80 sur muret de 20cm couleur taupe.

DP06733618R0029

M. KNOBLOCH Jean
14, rue Albert Schweitzer - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 14, rue Albert Schweitzer
Section G – parcelle n°354 – 768 m²
Ravalement de la façade teinte

DP06733618R0030

M DIEBOLD Christophe
13, rue de Hipsheim - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 13, rue de Hipsheim
Section C – parcelle n°677 – 2388 m²
Ravalement de la façade teinte : pierre (beige clair) réf. 1010-Y28R - remplacement du portail en aluminium gris et mise en place de 3 piliers en béton pour fixation du portail

Certificat d'urbanisme et Déclaration d'Intention d'Aliéner

CUa 067 336 18R0009 et DIA 067 33618R0006

Maître Eric RICOU
33 a, rue Rohan - 67230 BENFELD
Terrain : 7, rue du Château
Section H – parcelles n° 573 et 574– 1643m²

Cua Vente HERT Rémy et Mme CLAUSS Francine (2 rue Aristide Briand 67115 PLOBSHEIM)/ REISIGL-LUDWIG

CUb 067 336 18R0012 et DIA 067 33618R0007

SCP SIEGENDALER-POLIFKE
14, rue de la Promenade - 67140 BARR
Terrain : rue du château
Section 1 – Parcelle n°248 – 2580 m²
Vente HERTRICH / WIDMANN

CUa 067 336 18R0013 et DIA 067 33618R0010

Maître François - Régis BINDLER
1, Place de la Mairie - 67 400 BP 10054 ILLKIRCH
Terrain : 7, Impasse des Boulangers
Section D – parcelle n°597 et 646 – 508 m²
cua vente LEDEUX/VONARX – BLANDIN

CUa 067 336 18R0014 et DIA 067 33618R0008

Maître Joanne ALBRECHT
2, rue du Relais Postal - 67230 BENFELD
Terrain : 13, impasse Rott
Section G- parcelles n°304 et 305 – 612 m²
cua vente STEINBERGER FRANCIS / BORZA LUCAS

CUa 067 336 18R0015 et DIA 067 33618R0011

Maître FAESSEL - ERNEWEIN-WACKERMANN
10, rue Marché aux Poissons - 67500 HAGUENAU
Terrain : 3 rue de la Gare
Section G – Parcelle n°726 – 564 m²
Cua vente CONSORTS WILLMANN / EL –GHORCHI

Certificat d'urbanisme

CU 067 336 18R0010

Monsieur DIEBOLD Bernard
16, Faubourg du Rhin - 67230 BENFELD
Terrain : 6 rue des Roseaux
Section D – parcelle n° 1038 – 550 m²
Cua

CU 067 336 18R0011

Maître Samuel CAMISAN
37 rue de Lyon - 67640 FEGERSHEIM
Terrain : 2, impasse des Marguerites
Section D – parcelle n°907 – 680 m²
Cua vente SULTANA /MEYER/1003110/AT/SC

Déclaration d'Intention d'Aliéner

DIA 067 33618R0009

M et Mme STEINBERGER
13, impasse Rott- 67150 NORDHOUSE
Terrain : 13 impasse Rott

Section G – parcelle n°635 - 0,4 m²
Vente STEINBERGER/SARL MURRA

Point n°3 de l'ordre du jour : Installation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile

La Commune a été contactée par la Société Orange qui lui propose d'améliorer la qualité de la couverture du réseau Orange en 3G et 4G. Ce nouveau relais doit permettre de palier à l'explosion des usages Internet sur le mobile. C'est pourquoi, Orange travaille à l'extension et à la performance de son réseau très haut débit pour offrir une large couverture et les meilleures conditions de débits.

La Société Architectes et Partenaires est intervenue le 26 juin 2017 devant le conseil municipal afin de présenter les objectifs de l'opérateur et les différents emplacements possibles et enfin répondre aux questions techniques et de santé publique.

Une seconde intervention a lieu en commissions réunies le 16 avril 2018 pour présenter le projet plus précisément au niveau de l'Eglise Saint Michel. Cet emplacement permet en effet de répondre aux objectifs de manière optimale. Sa localisation centrale favorise une bonne couverture sur l'ensemble de la commune. L'installation de l'antenne et du local technique dans le clocher est invisible, aucune nuisance visuelle n'est à déplorer. L'opérateur s'engage à rénover et à remettre aux normes en vigueur l'escalier et les plateformes du clocher.

Monsieur Pflieger indique que ce projet a été présenté au conseil de Fabrique en sa séance du 1^{er} juin 2018 et a rendu un avis de principe positif sur ce projet.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil de prendre une décision concernant l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile (antennes + zone technique) au niveau de l'église (clocher et combles) et de lui permettre de signer un bail de location sur une durée de 12 ans avec la Société Orange moyennant une redevance annuelle de 4500 € minimum, à négocier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de donner son accord à l'implantation d'une station de radiotéléphonie mobile (antenne et zone technique) dans l'église Saint Michel au niveau du clocher et des combles assortie d'un bail de location sur 12 ans.**
- **de donner mandat à Madame le Maire pour renégocier le montant de la redevance proposée (4500 €) et défendre au mieux les intérêts de la commune, le conseil estimant cette proposition insuffisante.**
- **d'autoriser, après renégociation, Madame le Maire à signer le bail de location**
- **d'autoriser l'opérateur à déposer une déclaration préalable ou un permis de construire**
- **d'autoriser l'opérateur à effectuer les travaux nécessaires, à ses frais, pour l'implantation de la station de radiotéléphonie mobile**

Adopté à : 1 voix contre - 1 abstention - 16 pour

Point n°4 de l'ordre du jour : Résiliation de conventions d'occupation et d'utilisation de biens communaux

Point ajourné.

Point n°5 de l'ordre du jour : Réhabilitation de la salle polyvalente :Attribution des marchés de travaux

Monsieur Martial Issenhuth, Adjoint au Maire, présente au Conseil les offres reçues pour les travaux concernant la réhabilitation de la salle polyvalente et leur classement sur la base des critères demandés, à savoir le prix des prestations pour 40 points et la valeur technique pour 60 points.

Lots	NOM CANDIDATS	adresse	CP	ville	Montant H.
Lotn°01 Terrassement VRD Réseaux	BTP STEGER	5 chemin de la Sablière	67560	ROSHEIM	61 441,30 €
Lotn°02 Gros œuvre et démolition	ALSACE DEMOLITION CONSTRUCTION	7 Rue des Suédois	67118	GEISPOLLSHEIM	46 951,00 €
Lotn°03 Charpente bois	PIASENTIN	9 Rue Ettore Bugatti BP 147	67870	BISCHOFFSHEIM	24 174,15 €
Lotn°04 Isolation extérieure / Bardage / Ravalement façade	DECOPEINT	2 Rue Mathis	67840	KILSTETT	41 014,41 €
Lotn°05 Couverture - Zinguerie	PIASENTIN	9 Rue Ettore Bugatti BP 147	67870	BISCHOFFSHEIM	38 872,01 €
Lot n°06 Menuiserie extérieure aluminium - Stores	SCHREINER	Rue de Herbitzheim	67970	OERMINGEN	77 437,64 €
Lot n°07 Plâtrerie et faux-plafonds	ORLY	5 Chemin du Heilgass	68230	TURCKHEIM	116 000,00 €
Lot n°08 Serrurerie	METALEST	4 Rue du Chêne	67150	NORDHOUSE	20 746,94 €
Lotn°11 Carrelage	SANTORO Frères Sarl	5 Rue Gaston Romazzotti	67120	MOLSHEIM	20 503,50 €
Lot n°12 Revêtement de sols souples	STRASOL	29 Allée de l'Economie BP 60010	67370	WIWERSHEIM	9 835,25 €
Lot n°13 Peinture intérieures nettoyage	HITTIER	5 Rue de la Sablière	67590	SCHWEIGHOUSE S/MODER	26 352,00 €
Lot n°14 Electricité	KOESSLER Electricité	19 rue de l'industrie	67170	BRUMATH	89 500,00 €
Lot n°15 Sanitaire	PAUL HERRBACH	20 Rue d'Orschwiller	67600	SELESTAT	31 700,00 €
Lot n°16 Chauffage / Ventilation	JUKI GENIE CLIMATIQUE	4 Rue du Calvaire	67190	STILL	136 894,99 €

Le lot 09 a été déclaré infructueux faute d'offre.

Les lots 10 et 17 sont déclarés sans suite considérant qu'il y a insuffisance de concurrence.

Sur proposition de Monsieur Martial Issenhuth, Madame le Maire décide de retenir les offres ayant obtenu la meilleure notation sur la base des critères demandés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve le choix de Madame le Maire**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.**

Adopté à l'unanimité

Point n°6 de l'ordre du jour : Aménagement et extension de la rue du Château

Monsieur Issenhuth fait part au conseil que le chantier est à l'arrêt compte tenu de la construction de maisons individuelles dans la rue. Il évite ainsi que la couche de roulement soit abîmée. Les travaux reprendront courant septembre.

Le conseil municipal prend acte

Point n°7 de l'ordre du jour : Aménagement de la placette à l'angle de la rue du Maréchal Leclerc et de la rue de Hipsheim

Madame le Maire a rencontré le 30 mai 2018, le Maître d'œuvre Monsieur BRUA, Monsieur SCHMIZ d'Orange et Monsieur DEHAINAULT d'EHTP pour la fibre optique, afin de coordonner les travaux et organiser une tranchée commune entre Orange et Rosace.

L'entreprise SUHNER devrait intervenir une semaine avant le démarrage des travaux pour démolir le bâtiment et certains murs situés sur la parcelle section H n°401.

L'appel d'offre doit être lancé mi-juin et les travaux devraient démarrer en septembre.

Le conseil municipal prend acte

Point n° 8 de l'ordre du jour : ONF : triage de Nordhouse – Maison forestière

Monsieur Francis Pflieger rappelle que la commune loue la maison forestière sise 159 rue de l'école aux communes membres du triage de Nordhouse, elle est destinée à l'habitation de l'agent ONF affecté au dit triage.

Le montant initial du bail signé le 30 juin 2017 fixait le loyer mensuel à 950 € par mois, la contribution du garde forestier étant de 450 € par mois

Monsieur Francis Pflieger explique que le Directeur d'Agence territoriale de Colmar de l'ONF, par courrier en date du 16 avril 2018, souhaite que la contribution de l'occupant soit revue à 300 € (montant de contribution demandée au précédent occupant et avant travaux d'amélioration).

Il a donc réuni les représentants des communes du Triage le 24 mai 2018.

Ces derniers souhaitent trouver un compromis en fixant la participation de l'occupant de la maison forestière à : 375 €.

Monsieur Pflieger propose aux membres du conseil de retenir cette solution et de répartir le loyer entre les communes du triage et la contribution du garde forestier selon le tableau ci-dessous :

TRIAGE de NORDHOUSE logé dans la maison forestière de Nordhouse		loyer 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	€/ha/an	loyer par mois
COMMUNES	HA			
FC BOLSENHEIM	29	267,15 €	9,21 €	22,26 €
FC ESCHAU	45	414,54 €	9,21 €	34,54 €
FC GERSTHEIM	0	0,00 €	- €	- €
FC HINDISHEIM	107	985,68 €	9,21 €	82,14 €
FC HIPSHEIM	18	165,82 €	9,21 €	13,82 €
FC ICHTRATZHEIM	74	681,69 €	9,21 €	56,81 €
FC MATZENHEIM	65	598,78 €	9,21 €	49,90 €
FC MEISTRATZHEIM	78	718,53 €	9,21 €	59,88 €
FC NORDHOUSE	120	1 105,44 €	9,21 €	92,12 €
FC OSTHOUSE	63	580,35 €	9,21 €	48,36 €
FC OSTWALD	39	359,27 €	9,21 €	29,94 €
FC SAND	0	0,00 €	- €	- €
FC SCHAEFFERSHEIM	33	304,00 €	9,21 €	25,33 €
FC UTTENHEIM	23	211,88 €	9,21 €	17,66 €
FC WESTHOUSE	68	626,41 €	9,21 €	52,20 €
Contribution Communes	762	7 019,52 €		584,96 €
Contribution Agent ONF		4 500 €		375 €
TOTAL Annuel location MFC		11 519,52 €		959,96 €

APRES avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Dit que le montant du loyer initial de 950 €/ mois sera révisé le 1er juillet 2018 et s'élèvera pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2019 à 959.96 €/mois (base du 1^{er} trimestre 2017 : 125,90),
- Dit que la contribution de l'actuel occupant, Monsieur Laurent MESRINE, agent de l'ONF est fixé à 375 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2018, conformément à la décision des communes membres du triage,
- Autorise Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant au contrat de bail ainsi que tout document s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

Point n°9 de l'ordre du jour : Affaires de personnels

Point n°9 -1 de l'ordre du jour : Affaires de personnels - Créations de postes

Point n°9-1 A de l'ordre du jour : Affaires de personnels - Créations de postes - Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément absent par le recrutement d'agents contractuels

Madame Riehl fait part aux conseillers que le recrutement d'un agent saisonnier pour les services extérieurs s'avère nécessaire afin de pallier aux absences pour congés annuels des agents techniques pendant la période estivale.

Il rappelle qu'une délibération de principe a été prise le 9 février 2017 pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément absent par le recrutement d'un agent contractuel.

Le choix s'est porté sur un jeune candidat nordhousien qui sera recruté du 2 juillet au 10 août 2018 à raison de 35h par semaine.

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°9-1- B de l'ordre du jour : Affaires de personnels - Créations de postes - création de deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Madame Riehl explique que pour permettre la nomination de deux adjoints techniques territoriaux remplissant les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, il y a lieu de créer deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au tableau des emplois de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à raison de 35/35^{ème},
- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à raison de 20/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité

Point n°9-1- C de l'ordre du jour : Affaires de personnels - Créations de postes - création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Madame Riehl explique que pour permettre la nomination d'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe remplissant les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au tableau des emplois de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité

Point n°9-1- D de l'ordre du jour : Affaires de personnels - Créations de postes - création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

Madame Riehl explique que pour permettre la nomination d'un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe remplissant les conditions pour un avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au tableau des emplois de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à raison de 35/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité

Point n°9-1- E de l'ordre du jour : Affaires de personnels - Créations de postes - création d'un emploi d'adjoint administratif territorial

Madame Riehl explique que pour faire face à la charge de travail à l'accueil qui ne cesse de s'alourdir il devient nécessaire de recruter un adjoint administratif territorial à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 20/35^{ème} pour les fonctions d'agent d'accueil de la population, de l'état civil, de l'urbanisme, des élections et des manifestations.

**Cet emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.
Dans ce cas la rémunération se fera sur la base de l'échelle de rémunération C1.
La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable une fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.**

Adopté à l'unanimité

Point n° 9-2 de l'ordre du jour : Affaires de personnels - adhésion à la procédure de mise en concurrence par le Centre de Gestion pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 mai 2018

VU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- Forfait mensuel en € par agent : 29 €.....
- Montant brut annuel en € par agent 348 €.....
- Critères de modulation (le cas échéant) :

selon les revenus

Modalités :.....
.....
.....

selon la composition familiale

Modalités :72 € par an, par personne assurée en sus de l'agent

Adopté à l'unanimité

Point n° 10 de l'ordre du jour : Ecole - rentrée scolaire 2018/2019

Point n° 10 - 1 de l'ordre du jour : Ecole - rentrée scolaire 2018/2019 - Effectifs

Madame Riehl se réjouit du nombre d'enfants inscrits dans les écoles pour la prochaine rentrée scolaire.

Les chiffres communiqués sont les suivants :

- Petite Section	: 33
- Moyenne Section	: 23
- Grande section	: 25
- CP	: 34
- CE1	: 22
- CE2	: 26
- CM1	: 21
- CM2	: 23
- Soit un total de	: 207 (+11)

La Commission ouverture de classe doit se réunir le jeudi 14 juin 2018 et une décision sera prise pour la création d'une classe supplémentaire.

Si c'est le cas cette classe sera aménagée à l'étage de l'école élémentaire.

Le Conseil municipal prend acte.

Point n° 10 – 2 de l'ordre du jour : Ecole - rentrée scolaire 2018/2019 : accueil du matin durant les périodes scolaires

Madame Riehl informe les conseillers que suite à la sollicitation de certains parents, la question de la création d'un accueil du matin pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire se pose.

Elle propose qu'en fonction du résultat de l'enquête en cours un service d'accueil du matin soit mis place en à partir de 7h00 ou 7h30 du matin. Cet accueil sera facturé au prix forfaitaire de 2,50 €.

La commune gèrera intègralement cet accueil et mettra à disposition une ATSEM déjà en poste, qui sera chargée de l'accueil des élèves dans la salle de motricité de l'école maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **la création d'un accueil du matin pendant les périodes scolaires, à partir de la rentrée 2018/2019, pour les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire, d'une demi-heure ou d'une heure maximum en fonction de la demande**
- **de fixer le prix forfaitaire à 2,50 €**
- **que la facturation sera trimestrielle selon les modalités établies dans le règlement de fonctionnement**
- **de confier l'accueil de ces élèves à une ATSEM dont la durée hebdomadaire de travail sera revue.**

Adopté à l'unanimité

Point n° 11 de l'ordre du jour : Facture-Finances et Devis

Point n°11-1 de l'ordre du jour : Factures Finances et Devis : Réhabilitation de la salle polyvalente - souscription d'un emprunt bancaire.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la présente délibération annule et remplace la délibération 2018034 du 16 avril 2018 afin de leur présenter les éléments d'information corrigés relatifs aux frais de dossier de la proposition du Crédit agricole (1 000 € et non 100 €).

Madame le Maire explique que l'ampleur des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente nécessite de souscrire un emprunt bancaire.

Elle présente aux conseillers les propositions de financement pour un emprunt d' 1 000 000,00 € sur 10 ans. Les établissements bancaires ayant répondu à sa demande sont Groupama, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et la Banque Populaire.

Après une analyse et la comparaison des taux d'intérêt et des frais de dossier, il s'avère que la proposition du Crédit Agricole est la plus intéressante.

Madame le Maire propose donc aux conseillers de l'autoriser à retenir cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de souscrire un emprunt de 1 000 000 € sur 10 ans**
- **de retenir la proposition de financement du Crédit Agricole dont le taux fixe est de 0,89 % avec des frais de dossier à 1 000 €**
- **autorise Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'offre du Crédit Agricole**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget.**

Adopté à l'unanimité.

Point n° 11-2 de l'ordre du jour : Facture-Finances et Devis : Réhabilitation du presbytère : avenant 2 du lot n°3 - Menuiserie intérieure – Mobilier

Monsieur Issenhuth informe les conseillers que des travaux complémentaires ont été effectués par l'entreprise VONDERSCHER. Il s'agit de la modification de l'habillage d'un colombage dans la cuisine du logement du 1^{er} étage pour un montant de 380 € HT d'où l'avenant n°2 au lot n°13 Menuiserie intérieure bois – mobilier

Le nouveau montant du marché s'élève par conséquent à 30 554 € HT soit 33 609, 40 € TTC.

Le conseil municipal prend acte

Point n° 11-3 de l'ordre du jour : Facture-Finances et Devis : Travaux de réfection des deux terrains de tennis à l'espace multisports communal

Monsieur Issenhuth fait part aux membres du Conseil qu'il y a nécessité de procéder à la réfection des deux terrains de tennis à l'espace multisports communal.

Pour pratiquer ce sport dans de bonnes conditions dans cet espace, il propose de valider un devis de 7300 € de l'entreprise Gotec.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter de réaliser les travaux de réfection des deux terrains de tennis à l'espace multisports communal**
- **de valider le devis de 7300 € de l'entreprise Gotec**
- **dit que les crédits sont prévus au budget**

Adopté à l'unanimité

Point n° 11-4 de l'ordre du jour : Facture-Finances et Devis : Devis pour le marquage des passages piétons - rues du village.

Il est nécessaire de refaire les marquages des passages piétons dans les rues : Maréchal Leclerc, Hipsheim, Château, Ecole, Eglise, Forgerons, Verte, Maire Reibel, Ried, Lilas, Schweitzer, Vergers, Rott et Stade.

Monsieur Pflieger propose un marquage en résine plutôt qu'en peinture, plus onéreux mais plus résistant dans le temps.

Il a réceptionné deux devis :

- Signaux Girod : 5 074,41 € HT soit 6 089,29 € TTC
- Gerner : 4 918,06 € HT soit 5 901,67 € TTC

Il propose de retenir l'offre la moins disante et de demander une garantie de 10 ans sur ces marquages.

Le conseil municipal prend acte.

Point n° 11-5 de l'ordre du jour : Facture-Finances et Devis : Devis pour marquage rond-point - entrée Ouest du village

Monsieur Pflieger explique que l'entretien d'une voie départementale incombe au Département mais qu'en l'occurrence, le rond-point à l'entrée Ouest du village se situe entre les deux panneaux de la commune, c'est donc à cette dernière de prendre sa charge les dépenses de marquage. Il propose d'opter pour un marquage en résine plutôt qu'en peinture et demandera également une garantie concernant la tenue de cette matière.

Monsieur Pflieger a reçu deux devis :

- Signaux Girod : 1 321,50 € HT soit 1 585,80 € TTC
- Gerner : 3 569,50 € HT soit 4 283,40 € TTC

Le premier devis étant incomplet il propose de retenir l'offre de l'entreprise Gerner

Le conseil municipal prend acte.

Point n° 11-6 de l'ordre du jour : Facture-Finances et Devis : vente de bois d'œuvre

Monsieur Pflieger indique que le montant la vente de bois d'œuvre, réalisée à Munster le 7 juin dernier s'élève à 11 556 €

Le conseil municipal prend acte

Point n° 12 de l'ordre du jour : Divers

Aménagement d'une piste cyclable reliant Nordhouse au canal du Rhône au Rhin

Madame le Maire explique qu'après réception d'une lettre concernant la demande d'aménagement de cette piste cyclable, elle en fait part lors de chaque réunion, que ce soit à la Communauté de communes du Canton d'Erstein ou au Conseil départemental. Son coût serait toutefois très important et la proximité de la piste cyclable Erstein-Kraft rend la demande de Nordhouse très aléatoire.

Déménagement des affaires de la salle polyvalente

Monsieur Issenhuth rappelle que tout aide sera la bienvenue et invite les membres du conseil à le rejoindre le samedi 16 juin à 8h30.

Politique de soutien aux écoles par la Communauté de communes

Madame Riehl rappelle aux conseillers le dispositif de soutien en direction des établissements scolaires mis en place par la Communauté de communes. En effet, concernant l'apprentissage de la natation, les frais induits par les déplacements, le tarif d'entrées et la mise en place d'un maître-nageur sont intégralement pris en charge par la Communauté de communes.

Agis pour tes vacances

L'Espace Jeune secteur Erstein organise, en partenariat avec l'éducatrice de prévention, des loisirs destinés particulièrement aux jeunes de 14 à 17 ans du 9 juillet au 27 juillet 2018 intitulés « agis pour tes vacances ».

En contrepartie de ces animations, les jeunes s'engagent à rendre des services aux collectivités. Madame Riehl lance un appel à propositions pour des travaux au sein de la commune.

Il est proposé de repeindre l'abri bus se trouvant dans le rond-point devant le cimetière.

Recensement de la population 2019

Madame Riehl rappelle qu'en janvier et février 2019, le recensement des habitants de la commune doit être réalisé.

Elle a été nommée Coordinateur communal et aura besoin de trois agents recenseurs qui seront rémunérés. Deux jeunes Nordhousiens ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour être à nouveau agents recenseurs.
Un poste reste à pourvoir. Un appel à candidature est lancé.

- **Séances du Conseil municipal**

Madame le Maire explique que les séances du conseil municipal auront lieu en mairie jusqu'à nouvel ordre, la Maison commune étant très sollicitée par les associations du fait de la fermeture de la salle polyvalente pour cause de rénovation.

AGENDA

<u>Juin 2018</u>			
14/06/2018	Donneurs de sang	Collecte de sang	Foyer
16/06/2018	Entente musicale	Soirée d'été en musique	Foyer
23/06/2018	Classe 2004	Feu de la Saint Jean	
29/06/2018	Les P'tits Nordhousiens	Kermesse des écoles	Place de l'École
<u>Juillet 2018</u>			
13-14/07/2018	USN	Marché aux puces	
22/07/2018	Fruits et nature	Gardefecht	Vergers école
<u>Août 2018</u>			
30/08/2018	Donneurs de sang	Collecte de sang	Salle des Fêtes
<u>Septembre 2018</u>			
01/09/2018	USN	Tournoi des jeunes	Stade municipal
02/09/2018	AAPPMA	Pêche américaine 2x4h	Etangs place des Fêtes
03/09/2018	Les P'tits Nordhousiens	Café de rentrée	Ecoles maternelle et élémentaire
09/09/2018	Les P'tits Nordhousiens	Pique-Nique	Parc de l'III
23/09/2018	Paroisse	Fête patronale ST. Michel	Eglise

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu à la mairie **le lundi 10 septembre 2018 à 20h00.**

Une séance sera peut-être nécessaire avant cette date.

Tour de table :

- Le feu de la Saint Jean : fourniture de palettes en bois
- Entrée Est du village : barrière en bois à changer – City Park : une poubelle a disparu
- Nids de poule dans la rue des Chênes
- Aboiements de chiens

Fin de la séance : minuit

Marie-Noëlle ANGSTHELM	Céline CONTAL	Lucienne EICHELDINGER	Didier ELTGEN	Didier FENDER
Adam FFOULKES ROBERTS	Christelle HOSTI EXCUSEE	Martial ISSENHUTH	Céline KLOTZ	Véronique LABOURDETTE
Sandrine LINGELSER	Philippe LOSSER	Francis PFLEGER	Lucienne RIEHL	Jean-Marie ROHMER
Florence SCHNEE	Jean-Luc WEBER	Sylvain WEIL EXCUSE	Claudine HERRMANN	